



asem
association
suisse des écoles
de musique

Rapport annuel 2017

Vision et lignes directrices de l'ASEM

Notre vision

anticiper, unir, soutenir

Nos lignes directrices

- L'ASEM défend les intérêts des écoles de musique de Suisse.
- L'ASEM définit des lignes directrices pour la formation musicale et s'attache à promouvoir le positionnement des écoles de musique dans notre société.
- L'ASEM crée des réseaux et des plates-formes afin de sensibiliser le public à la formation musicale.
- L'ASEM soutient ses membres par des prestations diversifiées.



Atelier « Stratégie nationale d'encouragement des talents musicaux en Suisse » lors de l'assemblée des délégués de l'ASEM du 17 mars 2017.

Sommaire

Sommaire	03
Les faits marquants de l'année	04
Editorial	05
La formation musicale en Suisse	06 Encouragement des talents 07 Programme fédéral jeunesse et musique
L'école de musique de demain	08 Intégration par la formation musicale 08 Gestion du savoir 09 Apprendre la musique en Suisse 09 Concours ASEM
Gestion de la qualité	14 quarte open label
Participation et coopération	15 Collaboration interne et plates-formes 16 Contacts au niveau cantonal et national 17 Contacts au niveau international Association européenne des écoles de musique EMU 17 Formation continue : diplôme de direction d'école de musique ASEM 18 Concours suisse de musique pour la jeunesse CSMJ : participation de l'ASEM au conseil de fondation
Comité et secrétariat	19 20 Comité 21 Secrétariat 21 Bureau de l'AD 21 Services ASEM 21 Finances
Les écoles de musique en Suisse	22 Des chiffres et des faits 22 Formations proposées
Impressum	23
Contact	24

Les faits marquants de l'année



Guide sur l'encouragement des talents musicaux en Suisse

Les nouvelles lignes directrices sur l'encouragement des talents musicaux ont été présentées aux délégués lors de l'assemblée de printemps à Olten ainsi qu'aux parlementaires fédéraux et aux associations nationales lors d'une réunion du Groupe parlementaire Musique (GPM) à Berne.



Le projet pilote de quarte open label est achevé avec succès

Le système de gestion de la qualité quarte de l'ASEM a été développé en un open label structuré sous forme de modules, qui offre aussi aux petites écoles un bon outil pour intégrer la gestion de la qualité. En Suisse alémanique, le projet pilote a été achevé avec succès par cinq écoles de musique certifiées.



Concours de bonnes pratiques pour des projets novateurs des écoles de musique lors du FFM

L'école de musique de l'Académie de musique de Bâle a remporté le prix du concours ASEM avec son projet intitulé « Kleine Monster, Grosse Töne Fachgruppe Bild & Ton ». Le prix du public a été attribué à l'école de musique de Bienne / Université populaire Bienne-Lyss pour leur projet consacré à l'éveil musical et au soutien linguistique (« Musikalische Früherziehung und Sprachförderung »).

Travaux internationaux au sein des groupes régionaux LACHD et ONDA LATINA de l'EMU

Les groupes régionaux de l'Union européenne des écoles de musique EMU traitent de sujets centraux de la formation musicale en tenant compte de leurs spécificités culturelles. L'ASEM a participé aux activités du groupe des pays germanophones LACHD (Liechtenstein, Autriche, Suisse et Allemagne) et à celles du groupe des pays latins (France, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).



Editorial



Christine Bouvard Marty
présidente

Chères lectrices, chers lecteurs

Désireux de mieux faire connaître le travail accompli par l'Association suisse des écoles de musique (ASEM), le comité a décidé de publier le rapport annuel sous une forme offrant des informations sur les activités de notre association à un cercle beaucoup plus large que celui des membres directs. Vous tenez dans vos mains la première édition de ce rapport dans sa nouvelle présentation.

Les nombreuses facettes de notre travail sont au service de la promotion dans le domaine de l'éducation en général et de la formation musicale en particulier. Nos objectifs mettent en œuvre les principes internationaux de l'UNESCO (SEOUL AGENDA) qui sont concrétisés dans la Déclaration de Bonn pour la formation musicale.

Les activités très diverses accomplies par le comité, le secrétariat et les groupes de travail durant l'année 2017 en témoignent. Après des années d'activités à l'enseignement de l'initiative et des premières mises en œuvres législatives, l'accent est mis sur le développement des écoles de musique en tant qu'institutions de formation tournées vers l'avenir.

Je remercie au nom de l'ASEM toutes celles et ceux qui ont contribué par leur soutien à la réalisation avec succès des projets de notre association faîtière, ainsi que nos associations partenaires alliées, nos interlocuteurs à la Confédération et au Parlement de même que tous nos autres partenaires pour leur bonne collaboration en faveur de la formation musicale. J'adresse des remerciements particuliers au bureau de l'AD, à tous les délégués ainsi qu'aux associations cantonales et aux écoles de musique pour le précieux soutien apporté tout au long de l'année. Enfin, j'exprime ma reconnaissance à mes collègues du comité, aux équipes chargées du secrétariat de l'ASEM, de la rédaction ASEM de la RMS et de la traduction, de même qu'à la Caisse de pension Musique et Formation pour leur collaboration engagée.

Association suisse des écoles de musique

Christine Bouvard Marty, présidente

La formation musicale en Suisse

Suite à l'acceptation de l'article constitutionnel 67a sur la promotion de la formation musicale, l'entrée en vigueur en 2016 de la loi sur l'encouragement de la culture a permis de lancer le programme d'encouragement à large échelle Jeunesse et Musique et d'augmenter les ressources destinées au financement de projets et de concours d'importance nationale. D'autres mesures devraient être mises en œuvre avec le prochain Message culture 2021 – 2024. Dans cette perspective, l'ASEM a mis en avant les travaux sur l'encouragement des talents à tous les niveaux scolaires.

Encouragement des talents

Lignes directrices sur l'encouragement des talents musicaux en Suisse

A l'initiative de l'Association suisse des écoles de musique (ASEM), des représentants des écoles de musique et des hautes écoles de musique ont remis à jour et complété l'actuel « Guide sur l'encouragement des talents musicaux en Suisse » en vue d'une stratégie d'encouragement des talents musicaux d'envergure nationale.

Le groupe de travail a fondé ses réflexions sur le dernier rapport de l'Office fédéral de la culture sur la formation musicale en Suisse (rapport OFC), sur l'étude du « groupe de travail Polifonia sur le Pré-supérieur » de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) et sur les documents de référence de l'UNESCO.

Des lignes directrices articulées autour des trois principes repérer – encourager – mettre en réseau, un aperçu des offres d'encouragement et de leurs contenus ainsi qu'une présentation des structures d'encouragement résumant en quelques pages les aspects essentiels de cette thématique. Les lignes directrices sont destinées à servir de base pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel 67a dans le domaine de l'encouragement des talents. Il a été adopté par les associations cantonales lors de l'assemblée des délégués de mars 2017 et présenté à un groupe de parlementaires fédéraux, de représentants de l'Office fédéral de la culture et des associations nationales de musique dans le cadre du Groupe parlementaire Musique.



Spectacle rythmique de l'école de musique de Densbüren lors du Forum sur la formation musicale 2016.

Vue d'ensemble des offres d'encouragement des talents musicaux dans les écoles de musique suisses

Lancé en été 2017, le projet complémentaire « Dossier encouragement des talents » vise à obtenir une vision globale de l'encouragement structuré des talents musicaux en Suisse. Pour l'instant, il n'existe pas encore de vue d'ensemble sur la façon dont les normes et les modèles sont établis dans ce domaine. Or celle-ci est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de l'encouragement des talents découlant de l'art. 67a Cst. dans le prochain Message culture. Une enquête en ligne a été menée en fin d'année auprès des responsables des programmes d'encouragement dans tous les cantons. Le rapport final est attendu pour le printemps 2018.

Programme fédéral «Jeunesse et Musique»

En 2017, l'ASEM a intensément accompagné le développement du programme fédéral « Jeunesse et Musique » (J+M), lancé en 2016 afin de promouvoir un accès élargi à la formation musicale. L'accent a été mis sur l'élabo-

ration d'un système de gestion de la qualité pragmatique et d'offres de formation continue pour les moniteurs J+M. Deux groupes de travail affectés à ces projets spécifiques ont été mis en place par l'Office fédéral de la culture et l'organe d'exécution Res Publica Consulting.

La formation des experts et moniteurs bien accueillie

La formation des experts et des moniteurs J+M a été mise en place avec succès. Le positionnement des écoles de musique et des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II dans le programme J+M est désormais clairement défini. L'équipe d'experts de l'ASEM, par l'intermédiaire du service de coordination rattaché au secrétariat de l'ASEM, accompagne depuis le début la procédure d'admission qualitativement très exigeante des moniteurs J+M. Les associations partenaires ASM, SFO, ASME et Accordéon Suisse sont également affiliées à ce service. A la fin de 2017, le service de coordination avait transmis aux experts 325 dossiers de professeurs de musique intéressés par la formation de moniteur J+M. Sur ce total, plus de 200 enseignaient dans des écoles de musique rattachées à l'ASEM.

L'école de musique de demain

En 2015, l'Association suisse des écoles de musique a lancé un projet sur plusieurs années intitulé « Ecole de musique de demain ». Des sous-projets approfondissent les thèmes fondamentaux pour l'avenir dans une approche largement soutenue. Les résultats de ces travaux servent à étayer la poursuite de la mise en œuvre de l'art. 67a Cst. Par ailleurs, les données recueillies sont une source directe pour les associations cantonales ou les écoles de musique pour développer de manière ciblée les formations proposées.

Intégration par la formation musicale

Lancé en 2017, le sous-projet « Ecole de musique interculturelle » porte sur les possibles contributions des écoles de musique en Suisse pour favoriser l'intégration d'enfants issus de la migration. L'ASEM élabore actuellement un guide national intitulé « L'intégration par la formation musicale » destiné à servir et soutenir les associations cantonales et les écoles

de musique dans leurs activités d'intégration. Outre des informations de base, une vision et une conception directrice, le document renferme également des recommandations concrètes sur l'encouragement de l'intégration par la formation musicale d'enfants et de jeunes issus de la migration. Un groupe de travail a été constitué pour ce projet avec des représentants des écoles de musique de différents cantons, des spécialistes du secteur de l'intégration et des membres de groupes d'intégration. Entré en fonction en automne, il a établi la structure de base du document. Les travaux sur le contenu se poursuivront au printemps 2018.

Gestion du savoir

Le sous-projet « Gestion du savoir – apprendre à l'école de musique » vise à préparer la création d'une base de données en ligne sur des approches novatrices des écoles de musique. L'objectif



Impression du projet « Musikalische Früherziehung und Sprachförderung » de l'école de musique de Bienne et de l'Université populaire Bienne-Lyss.

est de soutenir les membres de l'ASEM dans le développement de contenus et de structures moyennant un recueil de bonnes pratiques. Les premières bases conceptuelles ont été élaborées durant l'année ainsi que des clarifications en prévision de la mise en œuvre concrète sur une plate-forme en ligne. Le comité disposera d'une base de décision concernant la réalisation suite à l'élaboration du projet en détail.

Apprendre la musique en Suisse

Dans le cadre du projet général « l'école de musique de demain », l'équipe du sous-projet « Organisation de l'école de musique » a porté sa réflexion depuis 2016 sur l'établissement d'une vue d'ensemble des prestataires et des offres du secteur de la formation musicale extrascolaire. Elle a examiné la possibilité de mener une étude au niveau suisse et réalisé une esquisse de projet. Le comité a contacté la haute école de musique de Lucerne (département de recherche en pédagogie musicale) pour vérifier la faisabilité d'une telle étude. Ces discussions ont permis de poser les fondements pour les clarifications préliminaires et l'élaboration d'un projet d'étude par la HEM de Lucerne.

Aperçu du marché en prévision des évolutions futures

L'étude sur la formation musicale extrascolaire vise à soutenir tous les acteurs de la branche dans leurs efforts de qualité et d'innovation et leur recherche d'un positionnement clair sur le marché. Elle doit en outre fournir aux décideurs politiques une base pour le développement d'une formation musicale adaptée au changement sociétal.

Le calendrier est arrêté

Les principaux éléments de ce projet ont été présentés en novembre 2017 à l'assemblée des délégués par le professeur Marc-Antoine Camp, directeur du département de recherche en pédagogie musicale à la Haute école de musique de Lucerne. Le lancement des travaux est prévu pour début mai 2018, après la finalisation du descriptif du projet et de l'assurance de son financement. Les résultats de l'enquête devraient être disponibles au milieu de l'année 2019.

Concours ASEM

Au printemps 2017 a eu lieu la deuxième édition du concours de projets novateurs des écoles de musique. Les écoles de l'ASEM avaient été

invitées à présenter des approches innovantes dans des domaines d'activité comme les nouvelles formes d'enseignement, l'intégration, l'ouverture à de nouveaux groupes cibles, ou encore les coopérations. Douze écoles de musique de toute la Suisse ont participé au concours.

Un jury d'experts a retenu sept finalistes, qui ont pu exposer leurs projets lors des présentations de bonnes pratiques au FFM 2018.

Les finalistes du concours ASEM

Ecole de musique de l'Académie de musique de Bâle



« Kleine Monster, Grosse Töne – Fachgruppe Bild & Ton »

« Une coopération hors du commun entre l'école de musique et le K'werk Basel qui a fait ses preuves : le groupe spécialisé Bild & Ton élabore de nouveaux cours et ateliers associant image et son et touche ainsi un large groupe cible d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 16 ans. »

Contact : Anna Brugnoni / anna.brugnoni@mab-bs.ch

Ecole de musique du Conservatoire de Berne



« Musik für Menschen mit Behinderung am Konsi Bern »

« L'enseignement aux personnes handicapées fait partie intégrante du quotidien du Conservatoire de Berne. Quelles que soient la forme et la gravité de leur handicap, enfants, jeunes et adultes ont accès à toutes les offres. Les enseignants qui le souhaitent bénéficient d'un coaching individuel assuré par la HEP de Berne. »

Contact : Gerhard Müller / g.mueller@konsibern.ch

Ecole de musique Bienne / Université populaire Bienne-Lyss



« Initiation musicale pour enfants issus de la migration »

« Dans le contexte du soutien linguistique assuré par la structure d'accueil d'enfants de l'université populaire, le projet de l'Ecole de musique de Bienne et de l'Université populaire de la région Bienne-Lyss propose régulièrement aux enfants issus de la migration une séquence rythmique animée par une enseignante spécialisée.

Contact : Lionel Zürcher, Rahel Schweiter / zurcher@konsi-biel.ch, rahel.schweiter@vhs-up.ch

Ecole de musique de Lucerne



« Musikschule auf Reisen – Musikschule zu Besuch im Schulhaus »

« L'école de musique de Lucerne vient en 'roulotte musicale' à la rencontre des enfants dans leur environnement socio-culturel pour semer des graines musicales, éveiller leur intérêt et faire connaître l'école de musique. La roulotte musicale de l'orchestre symphonique de Lucerne est une remorque transformable en scène. »

Contact : Michael Giger / michael.giger@stadtluzern.ch

Ecole de musique d'Oberland Ost



« MSO Musiktheater »

« Pendant cent jours, des enfants font de la musique, chantent, dansent, répètent et s'exercent avec assiduité. Ils apprennent des rôles, construisent des décors. Les contes et la musique spécialement composée pour le projet permettent à tous, jeunes et agés, de vivre un événement marquant. Les représentations sont l'occasion pour l'école de musique d'Oberland Ost de se présenter au public et aux classes d'école. »

Contact : Ruth Lüthi / mso@quicknet.ch

Ecole de musique générale du Haut-Valais (amo)



« Kultur für die ganz Kleinen und ihre Begleitperson »

L'école de musique du Haut-Valais (Allgemeine Musikschule Oberwallis amo) et l'institution culturelle Zeughauskultur Brig (ZHK) invitent les plus jeunes de notre société et leurs accompagnants à participer à des créations musicales et culturelles. Le programme interdisciplinaire est adapté à l'âge des participants et conçu pour favoriser le dialogue et l'échange. »

Contact : Amadé Schnyder / amade.schnyder@amovisp.ch

Ecole de musique de Schöpfheim



« Musikgarte »

« Le jardin musical est un projet pilote du groupe d'intégration de Schöpfheim mené en collaboration avec l'école de musique de Schöpfheim. Une fois par semaine, des enfants âgés de un à cinq ans accompagnés de leurs parents peuvent faire connaissance, échanger et se défouler à travers le chant, la musique, la danse et le jeu. »

Contact : Michael Zeier / zeier.m@bluewin.ch

Les lauréats du concours de l'ASEM

Sur les sept projets sélectionnés, le jury a désigné les lauréats suivants :

1^e prix: Ecole de musique de l'Académie de musique de Bâle

2^e prix: Ecole de musique générale du Haut-Valais amo

3^e prix: Ecole de musique de Lucerne

Les participants au FFM 2018 ont attribué le prix du public à l'Ecole de musique de Bienne / Université populaire Bienne-Lyss.

Le concours continuera d'être régulièrement organisé, et les projets ainsi que les écoles de musique seront présentés comme jusqu'ici lors du FFM. Un compte rendu du FFM 2018 sera publié dans le rapport d'activité 2018.

Gestion de la qualité

Le système de gestion de la qualité **quarte** de l'Association suisse des écoles de musique a été transformé en un open label structuré sous forme de modules. Ainsi, les petites écoles disposent-elles aussi d'un bon outil pour intégrer la gestion de la qualité.

Le système est constitué de modules de base obligatoires et de modules complémentaires choisis par les écoles de musique en fonction de leurs besoins.

quarte open label

En Suisse alémanique, le projet pilote a été achevé avec succès durant l'année sous revue. Les écoles de musique concernées ont élaboré leur manuel de gestion de la qualité avec le soutien de l'ASEM et participé notamment à un atelier ainsi qu'à un échange d'expériences. Les écoles de musique suivantes ont reçu leur nouveau certificat **quarte** open label lors des assemblées des délégués de juin et de novembre :

EM Regensdorf (ZH), Patrik Hitz, renouvellement de la certification, transformation de **quarte I**

EM Huttwil (BE), Guido Kunz, nouvelle certification

EM Zürcher Unterland (ZH), Urban Frey, nouvelle certification

EM Domat/Ems Felsberg (GR), Anita Jehli, nouvelle certification

EM Steinen-Lauerz (SZ), Petra Kohler, nouvelle certification

L'évaluation du projet pilote a permis de constater avec plaisir que les objectifs du système modulaire ont été atteints et que le nouveau système de gestion de la qualité est bien accueilli par les écoles. Le label, légèrement adapté, est désormais ouvert à toutes les écoles.

Depuis le mois de juin 2017, les quatre écoles pilotes suivantes de Suisse romande travaillent avec succès le système de **quarte** open label: Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, Yverdon(VD), Cercle Lémanique d'Etudes Musicales CLEM, Lutry (VD), Conservatoire neuchâtelois (NE) et Ecole jurassienne et Conservatoire de Musique Delémont (JU).



Premières écoles de musique certifiées selon **quarte** open label lors de l'assemblée des délégués de juin. De gauche à droite : Andreas Weidmann (ASEM – assis), Andreas Christen et Guido Kunz (école de musique d'Huttwil), Christine Bouvard Marty (ASEM), Urban Frey (école de musique Zürcher Unterland) et Felix Bamert (ASEM).

Participation et coopération

L'Association suisse des écoles de musique est l'organisation faitière de 24 associations cantonales d'écoles de musique ainsi que du Liechtenstein. Parmi ses tâches figurent la promotion de la collaboration interne et la mise en réseau au niveau cantonal et national. L'ASEM est par ailleurs membre actif de l'Union européenne des écoles de musique EMU et de ses différents groupes régionaux.

Collaboration interne et plates-formes

Les affaires courantes ont été traitées par le comité en sept séances d'une journée. D'autre part, le comité et les collaboratrices du secrétariat se sont réunis du 1^{er} au 3 septembre 2017 à Verscio (TI) pour définir la stratégie de l'association. Les membres du bureau de l'AD ont également participé à une partie de ces discussions en tant qu'invités. Les travaux de ce séminaire de réflexion ont comme d'habitude été pris en compte pour la définition des objectifs annuels.

Les assemblées et conférences suivantes ont eu lieu durant l'année sous revue :

Assemblée des délégués

17 mars : AD et atelier sur l'encouragement des talents

Après l'ordre du jour ordinaire de l'AD de mars, un atelier auquel avaient également été invitées les présidences cantonales et d'autres person-

nes intéressées du cercle des écoles de musique, s'est penché sur la question d'une « Stratégie nationale pour l'encouragement des talents musicaux en Suisse ». Il a permis d'obtenir un premier aperçu des stratégies existantes dans les cantons et de faire le point sur les principaux défis et obstacles rencontrés dans le domaine de l'encouragement des talents. Les résultats de l'atelier ont été pris en compte pour les travaux du GT sur l'encouragement des talents.

9 juin : AD avec comme thème principal la prévoyance et la promotion de la santé

Au programme de l'AD de juin ont figuré en particulier la conférence de Hans Brupbacher, président du conseil de fondation de la Caisse de pension Musique et Formation, intitulée « CP Musique et Formation : sur la voie du succès depuis 40 ans. Les nouveaux défis posés dans le contexte de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 », et celle d'Ivo Nater, directeur d'active care, consacrée à la « Promotion de la santé en corrélation avec les changements démographiques ».

17 novembre : AD avec comme thème principal le projet de recherche de la haute école de Lucerne

Lors de l'AD de novembre, le professeur Marc-Antoine Camp, directeur du département de recherche en pédagogie musicale à la HEM de Lucerne, a présenté le projet « Apprendre la musique en Suisse ».

Conférence romande

La 14e Conférence romande des directrices et directeurs d'écoles de musique a eu lieu le 1^{er} décembre 2017 à Sion. Thierry Debons, directeur du Conservatoire de Sion et Roger Sauthier, président de la fondation, ont présenté le profil des écoles de musique valaisannes et donné un aperçu des éléments clés de la nouvelle loi valaisanne sur la promotion de la culture. La contribution de l'Etat a été fixée à 40%. En contrepartie, les écoles de musique bénéficiaires des subventions doivent respecter des critères de qualité clairement définis.

Contacts au niveau cantonal et national

Des contacts étroits ont été entretenus en 2017 avec les associations cantonales lors d'assemblées générales cantonales, de séminaires ainsi que de tables rondes proposées en concertation avec les organisateurs. Les informations ont surtout porté sur le nouveau système de gestion de la qualité de l'ASEM open label **quarte** et son intégration dans les écoles de musique, ainsi que sur le nouveau programme d'encouragement de la Confédération Jeunesse et Musique.

Le comité a eu des contacts plus étroits avec quelques associations cantonales, notamment pour des questions en rapport avec la législation cantonale sur la formation musicale ou pour des aspects liés à l'assurance qualité.



Exposé de Hans Brupbacher, président du Conseil de fondation de la Caisse de pension Musique et Formation, sur divers aspects de la prévoyance et de la promotion de la santé (AD du 9 juin 2017).

Contacts au niveau international

Association européenne des écoles de musique EMU

L'Association suisse des écoles de musique a participé en mai 2017 à l'assemblée des délégués de l'EMU à Berlin (D). Les principaux sujets traités ont porté sur les standards internationaux pour la formation de niveau préprofessionnel (« pre-college ») développés par l'EMU en coopération avec l'AEC (Association Européenne des Conservatoires) et l'EAS (European Association for Music in Schools). Le groupe régional germanophone LACHD, constitué de représentants d'Allemagne, d'Autriche, du Liechtenstein et de la Suisse, s'est réuni à Erding (D) pour mener une réflexion stratégique. Le thème « Changements, courants et tendances en 2017 » y a été examiné sous diverses approches et discuté de façon intensive. L'ASEM a également participé en tant que membre à la rencontre du groupe régional des pays latins Onda Latina au Luxembourg ; les différents modèles nationaux d'encouragement des talents ont été présentés et analysés à cette occasion.

Formation continue : diplôme de direction d'école de musique ASEM

Le septième Master of Advanced Studies (MAS) en direction et gestion d'institutions musicales de la Haute école de Berne a débuté au semestre d'automne 2017 avec le « CAS en gestion personnelle. » Cette filière de formation est proposée depuis treize ans. Depuis son lancement, elle intègre la formation de directeur d'école de musique ASEM. L'ASEM décerne le diplôme de « directrice/directeur d'école de musique ASEM » aux étudiants ayant suivi au moins trois des quatre modules CAS (Certificates of Advanced Studies) proposés (« gestion personnelle », « leadership », « conception et direction de projets » et « stage »).

A ce jour, 125 étudiantes et étudiants ont obtenu ce titre. Les diplômes (thèses de MAS) et rapports intermédiaires sont communiqués dans la Newsletter ASEM et dans la Revue musicale suisse RMS.

Concours suisse de musique pour la jeunesse CSMJ

Participation de l'ASEM au conseil de fondation

Le 42^e concours classique et le 4^e concours Jazz&Pop de la fondation CSMJ, ainsi que le 3^e cours d'interprétation Hirschmann ont été organisés en 2017. Le concours classique une nouvelle fois remporté beaucoup de succès avec près de 1400 jeunes participants. Dans le cadre des concours Entradas, 333 candidates et candidats ont pu se qualifier pour la finale au Conservatoire Neuchâtelois.

En 2017, le concours Jazz&Pop s'est déroulé du 28 au 29 avril au Jazzcampus de Bâle. 42 inscriptions accompagnés de démos enregistrés dans les catégories acts solo ou en groupe ont été déposées par le biais du site

internet. Lors de la présélection, la commission spécialisée Jazz&Pop a retenu 15 finalistes pour le « Come Together ». En raison du succès rencontré, le conseil de fondation a décidé d'organiser le concours Jazz&Pop annuellement à partir de 2018.

En 2017, la fondation CSMJ a une fois de plus bénéficié d'un soutien financier de l'Office fédéral de la culture (OFC), des cantons et de nombreuses fondations et institutions. Le prix spécial ASEM a de nouveau été attribué en 2017. Les lauréats ont eu la possibilité de se produire lors du Forum sur la formation musicale 2018 (FFM) à Baden.



Trio Dolce Vita – de gauche à droite : Chiara Brechbühl, violon ; Gian-Andi Cuonz, violoncelle ; Mireya Bernardini, flûte à bec. Le trio a reçu un premier prix avec distinction lors de la finale à La Chaux-de-Fonds et a pu participer au concert des lauréats à la Salle de musique. Il est lauréat du prix ASEM attribué lors du Concours suisse de musique pour la jeunesse 2017.

Comité et secrétariat



Le comité de l'ASEM et les membres du secrétariat lors du séminaire de réflexion de 2017 à Verscio (TI).

En haut de g. à d. : Felix Bamert, Valentin Gloor

Au centre, de g. à d. : Andreas Weidmann, Christine Bouvard Marty, Letizia Walser

En bas, de g. à d. : Susanne Weber, Niklaus Rüegg, Margot Müller Dürst

Comité

En tant qu'organe exécutif, le comité de l'ASEM a élaboré les axes stratégiques à l'intention de l'assemblée des délégués, exécuté les tâches spécifiques des différents ressorts, et mis en œuvre divers projets en collaboration avec des groupes de travail interdisciplinaires.

Christine Bouvard Marty

présidente
Présidence et direction, politique et contacts internationaux

Andreas Weidmann

Vice-présidence, communication et marketing

Letizia Walser

Public affairs

Felix Bamert

Pédagogie

Valentin Gloor

Pédagogie

Secrétariat et collaborateurs rédactionnels

L'équipe du secrétariat de l'ASEM a apporté le soutien nécessaire au bon déroulement de toutes les manifestations, des séances régulières et de l'activité des groupes de travail de l'association. D'autre part, le secrétariat a été responsable du projet pilote de **quarte** open label, de la gestion du service de coordination pour le programme J+M ainsi que des préparations intensives du FFM 2018.

Margot Müller Dürst

Secrétaire générale

Susanne Weber

Assistante

Niklaus Rüegg

Chargé de communication et rédacteur pour la Suisse alémanique

Jean-Daniel Humair

Rédacteur pour la Suisse romande

Bureau de l'AD

Le bureau de l'AD (Anne Dinkel, VD, Susanne Gilg, ZH jusqu'au 30.6; Stefanie Dillier, OW) a participé aux auditions des candidats aux élections de remplacement du secteur pédagogique. Othmar Bucheli (ZG) et Matteo Piazza (TI) ont été nouvellement élus au bureau de l'AD. En automne, le bureau au complet a été invité au séminaire de réflexion du comité et a participé activement à l'élaboration du programme d'activité 2018 de l'ASEM. Il s'est également concentré à cette occasion sur le sous-projet « intégration par la formation musicale » et sur le dossier de l'encouragement des talents.

Finances

Les comptes 2017 bouclent sur un bénéfice net de CHF 30'031. Les charges totales se montent à CHF 639'452. Le résultat positif est imputable à l'excédent de recettes résultant du travail accompli pour le service de coordination du programme d'encouragement Jeunesse et Musique et à une augmentation des recettes des assurances.

Services ASEM

Dans le cadre du marketing des prestations proposées par l'association faîtière sous la marque « Services ASEM », les offres en matière d'assurances et de prévoyance ainsi que d'autres prestations ont été régulièrement présentées dans la Revue musicale suisse RMS et dans la Newsletter de l'ASEM. Le secrétariat de l'ASEM a par ailleurs entretenu des échanges réguliers avec des prestataires de services comme AXA, active-care, la Caisse de pension Musique et Formation, la caisse-maladie Sanitas et UNIQA. Il est réjouissant de relever que le contrat-cadre avec AXA a pu être prolongé de deux ans.

Les écoles de musique en Suisse

L'accès à la formation musicale de tous les enfants et adolescents est garanti par la Constitution suisse.

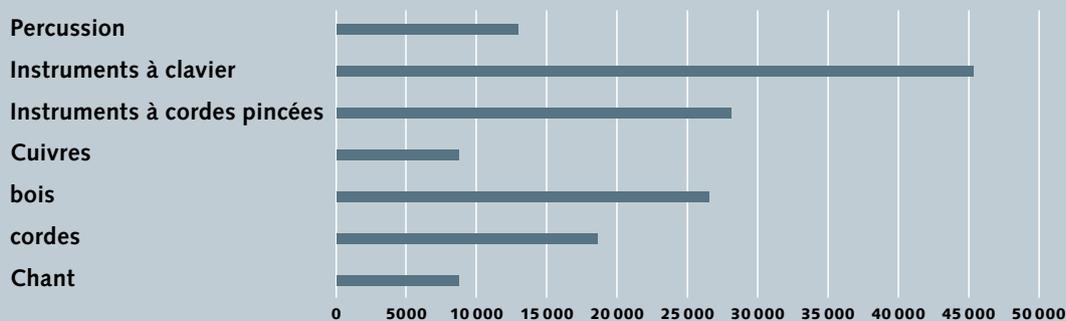
Des chiffres et des faits

- Un enfant sur trois en Suisse suit un enseignement musical extrascolaire
- La Suisse compte 403 écoles de musique reconnues par l'Etat (2017), la Principauté du Liechtenstein administre une école de musique.
- Au total, les écoles de musique ont dispensé 296'000 cours et occupé 12'500 enseignantes et enseignants.
- Le financement est assuré par les écolages des parents (42% en moyenne nationale) et par des contributions des pouvoirs publics (cantons, communes) (58% en moyenne nationale).

Formations proposées

- Enseignement individuel instrumental* et vocal
- Enseignement pour ensembles, groupes de musique et chœurs
- Eveil musical et initiation musicale
- Offres de formations complémentaires pour :
 - les adultes
 - les personnes ayant des besoins particuliers
 - les personnes issues de la migration
 - les seniors
- Encouragement des talents et préparation aux études
- Projets de coopération avec l'école obligatoire, les associations d'amateurs et les hautes écoles de musique

* Cours dispensés par famille d'instruments (2015)



Impressum

Éditeur

Association suisse des écoles de musique, Bâle

Conception et rédaction

Association suisse des écoles de musique, Bâle

Mise en page

René Habermacher Visuelle Gestaltung,
Immensee

Crédit photographique

Zeughaus Kultur Brig / Marc D. Andereggen:
page de couverture/page 10
Verband Musikschulen Schweiz:
page de couverture, pages 2/3/4/12/14/16/17
Musikschule Basel, Musikakademie Basel: page 8
Musikschule Biel: page 6/9
Musikschule Konservatorium Bern: page 9
Musikschule Luzern: page 9
Musikschule Oberland Ost: page 10
Musikschule Schüpfheim: page 11

Tirage

100

Copyright

© 2018, Association suisse des écoles de
musique

Abréviations

AD	Assemblée des délégués
FFM	Forum sur la formation musicale
EMU	European music school union
RMS	Revue musicale suisse
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
J+M	Jeunesse et Musique
Cst.	Constitution
ASM	Association suisse des musiques
SFO	Société fédérale des orchestres
ASME	Association suisse pour la musique à l'école
HEM	Haute école de musique
HEP	Haute école pédagogique
GT	Groupe de travail
CP	Caisse de pension
CAS	Certificate of Advanced Studies
MAS	Master of Advances Studies
CSMJ	Concours suisse de musique pour la jeunesse

Association suisse des écoles de musique ASEM
Marktgasse 5
CH-4051 Bâle

info@musikschule.ch
www.musikschule.ch



asem
association
suisse des écoles
de musique

Les trois objectifs de développement durable de l'UNESCO ci-dessous servent à l'Association suisse des écoles de musique de référence pour le développement de la formation musicale et des écoles de musique suisses.



Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Renforcer les moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement durable et le redynamiser.